

Honoraires

Honoraires de vente TTC – Ancien

Prix du bien	Commission d'agence
Inférieur ou égal à 160 000 K€	Forfait 10 000 €
Au-delà de 160 000 €	6,00%

Terrains	10,00%
Stationnements	Forfait 4 000 €

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Les honoraires sont à la charge du mandant, sauf cas spécifique et exceptionnel. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.

Vente en VEFA	Commission agence
Variable selon programme	De 3 à 10 %
Commerce	Commission agence
Bail commercial	15 % du loyer HT annuel
Fonds de commerce	10 % HT